

---

# AU CONGRÈS DE VIENNE

## LES SOUCIS DE M. DE TALLEYRAND (II)

Avant l'ouverture du Congrès, promesse formelle avait été faite au Pape de lui rendre ses Etats dont Napoléon l'avait entièrement dépossédé. Mgr Testaferrata, Nonce à Lucerne, en avait reçu l'assurance de l'empereur d'Autriche et de lord Castlereagh. Le secrétaire d'Etat britannique lui avait dit : « Le sentiment et la volonté de mon gouvernement est pour commencer de rendre sa liberté au Pape et de lui restituer ses Etats ». En cela, avait ajouté le noble lord, « toute l'Angleterre a des sentiments catholiques ».

Ces dispositions favorables au Saint-Siège s'étaient trouvées confirmées par la façon dont, au printemps de 1814, les souverains de Russie et de Prusse avaient accueilli, à Paris, les émissaires de Pie VII, le comte Magauly-Cerati et Mgr. della Genga. Le cardinal Consalvi lui-même, arrivant de Paris à Londres, au début de juin 1814, avait été parfaitement reçu par le Prince-Régent, auprès duquel il avait été admis « en habit de cardinal ». Le Prince-Régent avait porté le Pape « aux nues » et avait promis que l'Angleterre l'aiderait à obtenir la restitution de la totalité de ses Etats, y compris l'intégralité des Légations. Au cours d'une audience d'une heure et demie, Castlereagh, tout en réservant les décisions du Congrès, avait assuré le cardinal des dispositions extrêmement favorables du cabinet britannique et de son désir que les vœux de Sa Sainteté fussent satisfaits.

Consalvi avait reçu également des assurances du prince de Talleyrand lui-même, « connu par lui depuis longtemps » et qui, avait-il mandé à Pacca, lui avait déclaré : « La France vous favorisera avec un sincère et efficace intérêt, et le Saint-Père peut en être certain ». Au cours du même entretien, il avait été question

d'Avignon et du comtat Venaissin, annexés par la France, le 14 septembre 1791 (1), et dont le traité de Paris du 30 mai 1814 venait de lui confirmer la possession. Même à cet égard, le secrétaire d'Etat de Pie VII avait recueilli des propos fort encourageants pour le Saint-Siège. Talleyrand avait été jusqu'à lui affirmer que « la France ne se souciait pas d'avoir Avignon ; que la décision était venue des Puissances et non pas d'elle. » A l'en croire, presque jusqu'à la veille de la conclusion du traité, on n'avait pas parlé d'Avignon et on donnait à la France le Luxembourg, qui était ce qu'elle souhaitait, mais un courrier du prince d'Orange, qui le désirait pour lui, y fit substituer Avignon et Carpentras. Talleyrand avait ajouté, il est vrai, que pour abolir des causes de désordre, les Alliés avaient décidé irrévocablement de « supprimer partout les enclaves et d'arrondir tous les Etats », mais cela ne l'avait pas empêché de déclarer que, pour Avignon il « pouvait y avoir matière à des *arrangements* » (2). Quand Consalvi lui avait parlé d'Avignon, Louis XVIII avait répondu, de son côté, que, « pour l'instant », il n'y avait pas de remède, parce qu'il avait besoin de conserver une certaine popularité, mais qu'après quelque temps, on pourrait « s'arranger » et qu'il fallait « un peu de patience ».

Cependant, en dépit des bonnes paroles qui lui avaient été prodiguées à Paris et à Londres, le perspicace Consalvi, dès son bref séjour à Paris, n'avait pas caché au Saint-Siège les inquiétudes qu'il éprouvait sur le sort de Bénévent, des Marches et des Légations. La duplicité de l'Autriche, en ce qui concernait les Etats de l'Eglise, s'était manifestée le 11 janvier précédent, par la conclusion avec Murat, pour obtenir son concours dans la guerre contre la France, du traité dont un article secret promettait au roi de Naples « une acquisition calculée sur la base de quatre cent mille âmes à prendre sur l'Etat romain, conformément aux convenances respectives des deux Etats » contractants.

Je ne sais si Consalvi avait eu déjà connaissance de cette singulière promesse formulée au nom de Sa Majesté Apostolique. En tout cas, certains indices suffisaient à l'éclairer et à l'inquiéter. Ainsi, le Nonce à Vienne Severoli, écrivait à Pacca, le 6 juillet 1814 : « Liverpool (le premier ministre britannique) est pour nous un ennemi déclaré. Oh ! Fions-nous aux hommes et à leurs déclarations ! » Il était, il est vrai, « consolé » par le fait qu'à son avis,

(1) Par le traité de Tolentino (19 février 1797), Pie VII avait renoncé à Avignon et au Comtat.

(2) Les mots soulignés sont en français dans la correspondance de Consalvi.

le Prussien Humboldt « aime tendrement le Saint-Père » et s'est montré loyal envers lui.

Arrivé à Vienne, le 2 septembre 1814, Consalvi vit ses craintes se confirmer (1). Il ne lui fallut pas longtemps pour se persuader que, s'il était beaucoup question de la légimité, du droit, de la sauvegarde de l'ordre social, voire de l'équilibre européen, ces grands mots étaient autant de prétextes qui dissimulaient mal

---

(1) Au milieu de ses soucis d'ordre proprement politique, Consalvi se trouva, en octobre 1814, « dans un très désagréable embarras » du fait de Talleyrand et de celle avec laquelle l'ex-évêque d'Autun était « uni en mariage illégitime, depuis l'année 1802 ». Le prince lui avait transmis, sous enveloppe fermée, une lettre qui, indiquait-il dans un court billet, lui était destinée, mais sans explication et sans mentionner de qui elle provenait. L'ayant ouverte, écrivit Consalvi à Pacca, « à mon extrême surprise et à mon grand déplaisir, je vis que c'était une lettre de simple politesse, mais très empressée, devinez de qui ? de Madame Talleyrand ! Je vis tout de suite l'impasse dans laquelle j'allais me trouver. Si j'employais dans ma réponse le qualificatif de Madame Talleyrand, étant donné ma qualité, il me semble que ce serait la reconnaître pour épouse véritable, et peut-être sa lettre concertée avec (Talleyrand) avait-elle été écrite dans ce but, pour m'arracher des mains une telle reconnaissance afin de s'en prévaloir ensuite auprès de la Cour et de tout Paris. D'un autre côté, lui répondre en l'appelant Madame Grand serait, dans la position où elle se trouve, une véritable impertinence. Reste la solution qui consisterait à ne pas répondre ; mais V. E. comprend quelle grossièreté et quelle offense ce serait dans une affaire de tant d'intérêt pour M. de Talleyrand ; et elle comprend que, outre que ce serait très pénible pour moi étant donné la politesse infinie et les égards qu'il (Talleyrand) m'a témoignés en toutes circonstances, ce serait très préjudiciable aux affaires, dès lors qu'il est le secrétaire d'Etat de la France et que je le suis de Rome et que je dois traiter toutes les affaires avec lui ». En dépit de ces réflexions il pensait qu'il valait mieux qu'il ne répondit pas. « Si », ajoutait-il toutefois, « V. E. croyait que je puisse répondre en employant le qualificatif de Madame de Talleyrand, elle me délivrerait à coup sûr d'un grave souci, mais je n'ai pu m'y résoudre. Si elle trouvait quelque autre parti moins dur que l'absence de réponse, je lui serais fort obligé de me le suggérer ». Le cardinal Pacca fit à Consalvi une réponse qui est un modèle d'ingéniosité diplomatique : « Voici un moyen terme qui me vient à l'esprit, et que vous adopterez, si vous l'approuvez. Je répondrais à *cette dame* d'une manière courtoise et convenable. A l'intérieur de la lettre, je ne ferais aucune mention de titre. Sur l'enveloppe, je ferais rédiger la lettre au nom de *Madame Talleyrand*, d'une écriture différente de la vôtre et je n'y apposerais pas mon cachet, mais un chiffre quelconque et un cachet appartenant à quelqu'un d'autre. Qui pourra dire que l'adresse soit de vous et qu'ainsi le titre employé l'ait été par vous ? Toutefois, il ne faudrait pas que cette lettre soit remise à Mme Talleyrand, mais qu'elle lui soit envoyée par la poste. Je ne parviens pas à trouver un autre expédient pour éviter l'injure ou d'une suscription différente, ou d'un refus de répondre. » (Lettre de Consalvi à Pacca, octobre 1814. Réponse de Pacca, 13 novembre 1814). De toute évidence, Talleyrand avait tendu un piège à Consalvi et dut lui en vouloir de l'avoir esquivé. Il était en droit de se souvenir qu'au temps du Concordat, Consalvi et Pacca lui-même n'avaient pas éprouvé autant de scrupules et avaient témoigné à Mme Grand le respect le plus empressé. Il est vrai qu'elle n'était pas encore mariée à « Autun ».

des compétitions provoquées par les convenances purement égoïstes des Puissances en présence. Il comprit que « ni la raison ni les vœux des peuples n'auraient aucune influence sur la répartition qui serait faite des territoires, mais que ce seraient uniquement les intérêts des Etats ».

Dès le 26 septembre 1814, Consalvi remarquait, à sa grande indignation, que, chaque fois qu'il était question d'accorder une compensation à quelqu'un, que ce fût le roi de Naples, la reine d'Etrurie, l'impératrice Marie-Louise ou le prince Eugène, on parlait tout de suite des Légations et on opposait au représentant du Pape le Traité de Tolentino, comme si ce traité n'était opposable qu'à lui et à aucun autre. Le chancelier de la catholique Autriche, Metternich, professait (1) que, « dès qu'il s'agit de biens temporels, Sa Sainteté ne peut être considérée et traitée que comme puissance temporelle » : on le lui fit bien voir.

Les dispositions envers le Pape de la Monarchie française restaurée était fort éloignées de ce que le Saint-Siège aurait été en droit d'attendre du « roi très chrétien », du « fils de Saint-Louis ». Avec la protection du gouvernement royal et de Louis XVIII lui-même, neuf ou dix des évêques, qui s'étaient, en 1801, refusés à résigner leurs sièges comme le leur demandait Pie VII, menaient campagne pour l'abrogation du Concordat que le Pape avait jugé bon de conclure avec Bonaparte. Leur chef de file était le propre oncle de Talleyrand, Mgr. de Talleyrand-Périgord. Louis XVIII, dont il avait l'oreille, l'avait nommé Grand-aumônier de France et persistait à lui donner son ancien titre d'archevêque de Reims, ainsi qu'il le faisait pour les autres prélats récalcitrants. Ainsi que l'écrivait Consalvi, « après vingt-cinq ans, (il) pense comme pensent ces évêques qu'il a toujours approuvés et soutenus et qui le soutenaient [...] Son entourage est celui qui était auprès de lui en Angleterre et a professé les mêmes principes depuis vingt-cinq ans ».

Le comportement à Vienne des membres de la délégation française n'était pas de nature à rassurer Rome sur ce que l'Eglise pouvait attendre de la monarchie restaurée. A son arrivée à Vienne, le cardinal avait été accueilli par tous — souverains et minis-

---

(1) Lettre à Lebzelttern, 21 août 1815, (G. Bertier de Sauvigny — *Metternich et son temps* — Hachette 1959, p. 178). Sa conception des rapports de son pays avec le Saint-Siège apparaît nettement dans sa lettre à Lutzow du 4 mars 1829, relative au conclave : « c'est un *bon pape*, que nous voulons [...] Nous sommes d'ailleurs persuadés qu'un *bon pape*, un pape véritablement éclairé, sera toujours aussi un *pape autrichien*, puisqu'il ne pourra jamais s'empêcher de voir dans l'Autriche un voisin aussi loyal que puissant et le protecteur le plus zélé des intérêts de l'Eglise et de l'ordre social », (op. cit. p. 180).

tres — quelles que fussent leurs dispositions réelles envers la Papauté, avec toutes les formes de la politesse et toutes les apparences de la sympathie. Un seul avait fait l'exception : l'ancien évêque d'Autun et, à son exemple, ses principaux collaborateurs n'épargnèrent aucun désagrément ni même aucun affront au digne et courtois cardinal Consalvi. Un soir de février 1815, chez Talleyrand lui-même, Consalvi l'entendit déclarer : « Le Pape n'a rien fait pour la cause commune ». Indigné, le cardinal riposta : « Ce n'est pas à Votre Altesse à dire cela » — « Mais expliquez-vous », reprit Talleyrand, — Oh ! cela n'est pas nécessaire. » — « Mais encore » — « Oh ! » ne put que répliquer Consalvi. Le 11 février 1815, celui-ci informait le Saint-Siège qu'il avait acquis la certitude que, selon un plan établi par le Comte Alexis de Noailles, Bénévent et Pontecorvo devaient être incorporés au royaume de Naples. Il se demandait, d'ailleurs, quel intérêt « ces messieurs français » avaient à attribuer ces territoires à Ferdinand, et « peut-être à Murat » plutôt qu'au Pape. En post-scriptum, il ajoutait que plus il pensait à cette idée des Français, représentants d'une Puissance catholique, moins il parvenait à « l'avalier ».

Quelques jours plus tard, il dut rendre compte à Pacca d'une longue et très vive discussion qu'il venait d'avoir chez l'Espagnol Labrador, avec Noailles, puis avec Talleyrand lui-même. Noailles, qui, écrit-il, « est très jeune et qui, quand il est chargé d'une affaire en parle toujours et partout, lui dit en riant : « Voilà notre cardinal qui veut avoir encore Bénévent et Pontecorvo ; il voulait aussi avoir Avignon et Carpentras. Il est insatiable, mais il ne les aura pas. Il aura bien ses trois Légations, et il nous fera quittance pour le reste. » A deux ou trois reprises, le cardinal essaya d'éluider le débat. Il lui fallut finalement répondre : « Je recevrai avec reconnaissance ce que vous me donnerez, mais je ne ferai pas une quittance du reste. » « Oui », répliqua cet étourdi de Noailles, « vous la ferez. Vous signerez le traité de Paris, où Avignon nous est assuré par toutes les Puissances ! Vous le signerez n'est-ce pas ? » Devant l'insistance du jeune « diplomate », Consalvi lui déclara : « Je n'ai rien à signer, le Pape n'ayant pas été en guerre avec la France ». Noailles alla alors parler à l'oreille de son chef qui se trouvait à proximité. Talleyrand s'approcha, « et avec un rire sardonique », commença à parler des Légations en disant : « Voilà le Cardinal qui aura fait une belle affaire au Congrès. Les Légations lui seront données. Je dis données et non pas rendues. Il y a une différence de grande conséquence. » L'intérêt qu'avait le prince à faire accenter cette thèse était évident : si elle était admise pourquoi restituerait-on Bénévent au Pape ?

Consalvi tenta, à nouveau, d'éviter une discussion devant té-

moins, mais Talleyrand revint à la charge en répétant : « Nous déclarerons expressément que nous les donnerons (les Légations) et non pas que nous les rendrons, » à tel point que force fut au représentant du Pape de lui répliquer : « Vous direz ce que vous voudrez ». Talleyrand insista encore : « Vous aurez les Légations et vous signerez le traité de Paris. » Le dialogue se poursuivit : « Est-ce que nous sommes en guerre avec la France ? » riposta le cardinal. « Si nous sommes en guerre, faisons un traité de paix [...] Si nous ne sommes pas en guerre, nous n'avons pas de traités à signer ». Talleyrand répondit que le traité de Tolentino, qui avait ôté au Pape les Légations, demeurerait valable, à quoi Consalvi objecta que ce traité était devenu caduc du fait de l'invasion par les Français du territoire pontifical et du détronement du Pape. Le prince contesta cette thèse « avec un acharnement indicible » et, à la grande stupéfaction du cardinal, tous les spectateurs (*tutta la platea*, littéralement : tout le parterre) lui donnèrent raison. »

Ainsi encouragé, Talleyrand, « cessant de rire, mais sur un ton vif et dur », revint de nouveau à la charge. Impatienté, son interlocuteur lui déclara ne pas comprendre cette référence à un traité signé par une autorité que le roi tenait pour illégitime, puisqu'il considérait l'année 1815, comme la 20<sup>e</sup> de son règne. D'après Consalvi, le ministre de Louis XVIII lui répondit par un des sophismes que son esprit subtil et très fécond lui inspirait et auquel le cardinal se retint de répliquer estimant que ce n'était pas le lieu de débattre une question aussi délicate. Mais son silence ne calma pas Talleyrand qui, « sur un ton très haut et très âpre, s'écria qu'on prendrait bien des précautions pour s'assurer de la chose » et que, si le cardinal ne signait pas le traité de Paris, il n'aurait pas les trois Légations. Consalvi répliqua « froidement : « *Ce sera comme vous voudrez. Vous êtes les plus forts. eJ suis venu ici nu, et je m'en retournerai à Rome nu, c'est-à-dire sans les Légations. Mais je ne signerai pas. Nous ne porterons pas atteinte à nos principes.* » Comme Talleyrand répétait, à plusieurs reprises : « Vous n'aurez pas les Légations », le cardinal répéta « de son côté », toujours froidement : « *On fera ce qu'on voudra mais je ne signerai pas.* » Empressé à complaire à Talleyrand, le représentant de Ferdinand de Naples, Ruffo, vint à la rescousse ; « moitié riant, moitié sérieusement », il éprouva le besoin de dire qu'à la différence de la haquenée (1), pour laquelle il n'y aurait pas de difficulté, son roi ne restituerait au Pape ni Bénévent, ni Pontecorvo,

(1) Suivant une antique tradition, le roi de Sicile ou de Naples, en signant de vassalité, faisait chaque année hommage d'une haquenée au Pape de qui il avait reçu l'investiture.

ce qui fit dire au cardinal qu'il ne croyait pas « que son Roi voulut conserver le bien de l'Eglise, et que le Pape entendait récupérer ce qui appartenait au Saint-Siège ». Vivement soutenu par Talleyrand et par un autre des fidèles auxiliaires de ce dernier, le ministre de Portugal, Ruffo s'obstina et invoqua le fait que les Puissances voulaient éviter les enclaves et l'attribution de territoires à un Etat qui en est éloigné.

A quoi l'habile Consalvi rétorqua qu'il y avait un moyen d'éviter ceci et cela, c'était d'accorder au Saint-Siège des compensations aux limites des Etats de l'Eglise, ce qui serait d'autant plus justifié que « le décret qui lui avait ravi Bénévent et Pontecorvo contenait une promesse d'indemnisation. » De part et d'autre, chacun maintint sa position. « Quand Talleyrand en eut assez », poursuit Consalvi, tournant brusquement, avec son astuce habituelle, la conversation en plaisanterie, il dit en riant [...] : « *Lorsque le cardinal se fâche, il est encore plus aimable* », et il s'éloigna en faisant une pirouette. Cette « attaque » contre le représentant de Pie VII avait duré « une bonne demi-heure ».

Dans son compte-rendu à Pacca, Consalvi exprimait le regret de ne pouvoir rapporter l'intégralité des propos que Talleyrand lui avait tenus avec le soutien de ceux qui lui « firent leur cour pendant cette dispute », car, écrivait-il, cela ferait mieux connaître « ce que pense de nous le gouvernement français, bien que quelques Eminences, à ce qui (lui) a été dit par quelqu'un venu de Rome, croient et disent qu'il n'y a pas pour nous d'autre gouvernement que celui de la France ».

Quelques jours plus tard, le cardinal eut à subir un nouvel assaut de Talleyrand, selon le procédé insolite, observe Consalvi, qui consiste à traiter « sur la place publique » des sujets aussi graves et aussi délicats, en présence de témoins que des intérêts divers peuvent opposer. Cette fois encore Talleyrand l'attaqua dit-il « avec une incroyable véhémence ». Dans la suite, Talleyrand ne ménagea pas davantage Consalvi. Celui-ci se vit, à nouveau, obligé, le 18 mars, de s'en plaindre à Pacca. Mais ce jour-là, Consalvi avait pris sur lui de se dérober à toute discussion.

Ces incidents donnent la mesure de la malveillance de Talleyrand envers le Saint-Siège en même temps que des procédés auxquels il ne craignait pas d'avoir recours pour imposer ses vues comme des incroyables difficultés auxquelles Consalvi eut à faire face pour défendre les intérêts de la Cour de Rome.

Il ne saurait être question de décrire ici, en détail, les péripéties des intrigues et des négociations, dont, en liaison avec la question de Naples, certaines des possessions anciennes de la Papauté — les Légations, les Marches, Pontecorvo et Bénévent — furent

l'enjeu. Elles forment un imbroglio d'une extrême complexité et fort malaisé à démêler. Il suffit, pour mon propos, d'en retenir les points qu'il est indispensable de connaître pour préciser les étapes et l'aboutissement du marché dont le duché de Bénévent fit l'objet.

Au point de départ — cela ne paraît pas douteux — Talleyrand chercha à conserver Bénévent ; il en eut même quelque temps l'espoir. Ayant compris que ce scandale ne serait pas toléré par le Congrès, il manœuvra pour faire attribuer sa principauté et, en même temps, celle de Pontecorvo au roi Bourbon de Naples, qui lui aurait restitué son fief. Son acharnement contre Murat s'explique, avant tout, par les ténébreuses tractations qu'il mena, dans son intérêt personnel, avec le représentant de Ferdinand : le principe de légitimité, dans lequel il se drapait, n'était, pour lui, qu'un alibi commode à l'égard de son roi et du Congrès.

En dépit de sa méfiance et de sa perspicacité, Consalvi avait nourri des illusions. On l'a vu : un plan élaboré par le jeune Alexis de Noailles prévoyait l'incorporation de Bénévent et de Pontecorvo au royaume de Naples, sous prétexte de compenser l'abandon que ferait cet Etat des Présides de la Côte toscane, de Piombino et de l'île d'Elbe. Ce plan, constatait Consalvi, « nous fait une blessure qui n'est pas légère. Mais Votre Eminence comprend que la France ne veut pas être la seule à déposséder Sa Sainteté en lui enlevant Avignon et le Comtat Venaissin. » Il en gémissait : « Plus je réfléchis au fait que ce sont les Français qui font cette proposition, moins je parviens à l'avalier. Le dommage résultant d'une pareille proposition (émanant) d'une Puissance catholique est bien grand. » Consalvi ne se doutait pas que, dans la coulisse, Talleyrand manœuvrait pour que le roi de Naples ne soit, en la circonstance, qu'un intermédiaire ou si l'on préfère un prête-nom, et que, par ce tour de passe-passe, Bénévent lui soit finalement restitué.

Les mois s'écoulaient. Comme il est normal, en pareil cas, les multiples négociations, menées parallèlement, réagissaient les unes sur les autres. Leurs fluctuations relativement au destin de la Pologne et de la Saxe avaient leur contre-coup sur celles qui affectaient le sort de Murat et celui des Bourbons de Naples. La réciproque n'était pas moins vraie.

Murat, avant même le retour de l'île d'Elbe et sa malencontreuse entrée en action contre l'armée autrichienne, avait perdu la partie. L'Autriche l'avait d'abord soutenu. Cependant, tandis que le Tsar s'opposait à l'Autriche et à l'Angleterre, au sujet de la Saxe et de la Pologne, Murat avait prêté une oreille complaisante



aux propositions d'alliance de la Russie. Ces affaires une fois réglées, Metternich l'abandonna au profit des Bourbons.

Les Anglais se montraient parfaitement indifférents à la sauvegarde du principe de la légitimité que ne cessait de brandir Talleyrand, de concert avec les Espagnols qu'il gouvernait, mais le cabinet britannique se montrait beaucoup plus sensible à l'évocation des calamités qu'il prédisait pour le cas où on ne chasserait pas de son trône l'usurpateur Murat ; à l'en croire, en pareille hypothèse, la France et l'Espagne ne pourraient pas se dispenser d'agir et il deviendrait impossible d'éviter une nouvelle guerre. Mû par ses intérêts personnels, Talleyrand était parvenu également à convaincre le Tsar d'abandonner Murat.

Metternich se mit donc d'accord avec Castlereagh et, en février 1815, celui-ci, traversant Paris pour aller défendre sa politique devant la Chambre des Communes, se chargea d'informer verbalement Louis XVIII que leurs deux pays étaient disposés à rendre son trône au roi Ferdinand, à la condition que la France acceptât l'attribution, à l'impératrice Marie-Louise, de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Il est curieux que le chancelier d'Autriche et le secrétaire d'Etat britannique se soient adressés directement au roi de France sans passer par l'entremise de son ministre qu'ils voyaient tous les jours à Vienne : ils se méfiaient de Talleyrand de ses intrigues et de ses visées personnelles. Metternich se borna à lui dire « de ne plus pousser les haut cris », à propos de Murat, « une tractation particulière au sujet de ce dernier étant ouverte avec le souverain français lui-même dont on attendait la réponse. »

En avril 1815, Consalvi crut bien que finalement Bénévent et Pontecorvo échapperaient au Pape. « A qui, Votre Eminence croit-elle qu'on les donne ? — écrivait-il à Pacca, le 12 avril, le cœur « grandement affligé », — à M. de Talleyrand qui a tout fait pour s'en rendre maître et qui y a réussi. » La solution qui menaçait le Saint-Siège aurait été d'autant plus choquante que les Alliés émettaient la prétention de lui interdire toute protestation ! En *post-scriptum*, après une visite à Metternich, Consalvi confirmait son information : sur un ton net et catégorique, le chancelier d'Autriche venait de lui dire : « avec une grande franchise », qu'il faudrait que nous cédions Avignon et Carpentras, Bénévent et Pontecorvo. »

Le cardinal lui ayant répondu qu'il n'avait pas la faculté d'y consentir, Metternich lui répondit qu'il pouvait demander de nouvelles instructions, à quoi Consalvi répliqua qu'il avait reçu l'ordre formel de se refuser à toute concession. Il n'en prit pas moins peur. Il craignit que Metternich ne chargea son représentant à

Rome, le chevalier Lebzeltern, de parler, dans ce sens, au Pape et surtout à Pacca, dont il redoutait la faiblesse et il les supplia, l'un et l'autre, de repousser catégoriquement toute demande de cession.

Dans sa réponse, Pacca fit part à Consalvi de la « sensation très amère », qu'avait éprouvée Pie VII en voyant qu'on lui enlevait le duché de Bénévent, « pour le donner à un apostat », et Pontecorvo, pour l'attribuer au beau-fils de Bonaparte (1), « Tout le monde criera contre ce partage et parce qu'il n'est inspiré par aucune (considération) de justice et parce que sont discrédités les individus auxquels on donne un patrimoine appartenant à l'église, en l'enlevant à un Pontife aussi illustre [...] Si tout le monde pensait comme M. de Talleyrand, cela irait bien ; mais tous ne pensent pas comme lui et la majorité voit les choses sous l'aspect de leur injustice ».

Pendant ce temps, des tractations occultes, dont Consalvi ne percevait qu'indirectement les échos, continuaient à se poursuivre entre l'Autriche, les Bourbons de Naples et Talleyrand. Au début de mai, le cardinal apprenait qu'un traité venait d'être conclu entre l'empereur et Ferdinand IV en vue de la restauration de ce dernier et qui ce traité comportait des clauses secrètes dont l'une était relative à Bénévent et à Pontecorvo. Il n'en savait pas davantage et en était réduit à formuler des hypothèses. Il se demandait notamment si le roi Ferdinand ne s'obligeait pas à « reconnaître et à conserver » Talleyrand comme souverain de Bénévent. S'il en était ainsi, ce serait certainement à la demande du prince, mais alors comment Talleyrand n'avait-il pas compris qu'il était « de son intérêt de faire au moins indemniser le Pape, pour se garantir de tout ce que le Pape, dépouillé sans indemnité, pourrait faire contre l'usurpateur d'une partie de ses Etats » et comment pouvait-il se flatter que le Saint-Père ne l'attaquerait pas « à outrance » ?

La veille de l'envoi de ce rapport à Rome, le cardinal avait réussi à avoir avec Talleyrand qui, semble-t-il, l'avait fui les jours précédents, une conversation au cours de laquelle le prince lui dit : « *On veut le (Bénévent) donner au roi de Naples* ». Ce propos, et la façon dont il fut tenu, apparut nettement à Consalvi comme un piège : le Congrès ayant honte d'enlever Bénévent au Pape pour le donner à Talleyrand, a pris le parti de le donner au roi de Naples, sous le prétexte de supprimer les enclaves, et le roi de Naples le rétrocédera ensuite à « M. de Talleyrand, en

---

(1) Le Tsar aurait voulu en effet que la principauté de Bernadotte fût dévolue à Eugène de Beauharnais.

récompense de ses *sacrifices*, ou à un autre titre. » Cette fois encore, l'entretien se termina par une *pirouette* de Talleyrand, qui rejoignit les autres personnalités présentes.

Consalvi était révolté que le Pape pût être le seul en Italie à ne rien récupérer, « malgré les égards qu'on lui doit, son attitude et ses souffrances, alors que tous les autres Etats y font des acquisitions ». Il était indigné de la combinaison dont il pensait qu'allait bénéficier Talleyrand. Il était convaincu que, dès le début du Congrès, on avait convenu que Bénévent serait « *l'Hacelmada hoc est ager sanguinis* du Vicaire du Christ » pour prix des services que Talleyrand rendrait afin de restaurer le roi de Naples sur son trône. Il conseillait au Pape de faire savoir catégoriquement au roi Ferdinand, et au représentant de l'Autriche auprès de lui qu'il ne souffrirait pas « dans le silence et dans l'inaction », qu'on le dépouillât sans qu'il reçut au moins une compensation.

Dans le même rapport du 9 mai 1815, Consalvi formulait, en passant, une suggestion qui ne manqua pas d'avoir des suites : « Rien de plus facile pour le Roi (de Naples) que d'arranger cette affaire. Recevant Bénévent des Puissances il peut donner l'équivalent en argent à M. de Talleyrand (qui en sera très content) et rendre, pour sa plus grande gloire, Bénévent au Pape, ou, s'il tient à conserver Bénévent, à cause de sa situation, qu'il cède au Pape un autre territoire équivalent sur leur frontière commune ».

La résistance du Cardinal agaçait les dirigeants du Congrès. Metternich, rencontré par lui dans l'escalier de Hardenberg, avait pris « un air mêlé d'embarras et de mécontentement ». Il disait de Consalvi : « Le Cardinal s'oppose à tout. Il n'y a pas moyen de s'arranger avec le Pape ».

Consalvi avait, depuis quelques jours, cessé de se montrer chez Talleyrand au palais Kaunitz. Non seulement pour lui donner à réfléchir, mais parce qu'il jugeait indécent « de lui faire, comme on dit : la cour », dans le temps même où le prince se comportait d'une manière aussi désobligeante. Cependant, il apprenait que ce qu'il lui avait fait dire à l'oreille sur ce que serait la réaction du Pape au cas où ses critiques aboutiraient n'avait pas été sans effet. D'autre part, un ministre lui avait rapporté une confidence de Ruffo : un arrangement était intervenu avec Talleyrand ; le roi de Naples ne lui rendrait pas Bénévent, mais lui remettrait, chaque année, en argent, de la main à la main, et secrètement, l'équivalent du revenu qu'il en tirait.

Consalvi pensait que, malgré ses inconvénients, cette solution serait susceptible d'avoir des suites favorables : il lui paraissait possible que le roi de Naples, intimidé par les protestations

publiques et énergiques du Pape, et par d'autres mesures qu'il pourrait prendre, rendît le duché de Bénévent au Saint-Siège, « soit pour des motifs de conscience, soit dans des intentions politiques ».

Afin d'y voir plus clair, le cardinal se décida à aller voir Metternich. Ils eurent une conversation de deux heures et demie, durant laquelle, dit Consalvi, « *coram Deo* », il a presque « sué du sang ». Le chancelier d'Autriche en vint « sans s'en apercevoir à admettre que Bénévent est destiné à M. de Talleyrand ». Le cardinal ajoute que « tous ces souverains et ministres voudraient qu'il (Talleyrand) s'en aille retrouver Louis XVIII, et lui ne veut pas partir, afin de conclure cette affaire qui est ce qui lui tient à cœur. J'ai insisté sur la facilité d'arranger la chose en faisant donner par le Roi à M. de Talleyrand une somme équivalente à Bénévent, en le rendant au Pape, ou, dans le cas désespéré, en attribuant au Pape une compensation territoriale sur la frontière. » Consalvi ajoutait : « Cette affaire de Bénévent est une intrigue très honteuse de M. de Talleyrand, ainsi que je le dirai (à Rome), le moment venu, de vive voix », et il concluait en exprimant quelque espoir que « sur l'article de Bénévent on puisse finir par réussir et par en retirer quelque chose. Le grand tapage que j'ai fait et que je continue à faire, sans aucun respect humain, et avec des expressions de la plus grande énergie (Dieu m'en est témoin), j'espère, je dis : j'espère, que ce n'est pas totalement inutile. »

Le 19 mai, puis quelques jours plus tard, le cardinal — inlassable — revint à la charge auprès de Metternich. Consalvi manda à Rome, qu'au cours de ces conversations, il avait cru devoir « remuer ciel et terre et faire feu de toutes ses batteries ». Il écrivait : « je ne dois pas taire que ce qui nous arrive est vraiment très indigne. Si de justes ménagements m'empêchent de dire tout ce que je voudrais, V. E. pourra cependant conjecturer ce que je ne dis pas d'après ce que je dis. »

Fait digne de remarque, Metternich s'expliqua avec beaucoup de calme sur les diverses questions dont l'entretint le cardinal, sauf sur une seule : celle de Bénévent. Sur ce point, il fit preuve d'une obstination extraordinaire et de tant de vivacité que son interlocuteur ne crut « pas devoir se dispenser de parler très haut sur cet article. Je lui dis clairement [...] que, si M. de Talleyrand était mis à l'abri de toute attaque du Saint-Siège, en vertu d'un accord avec le Commandeur Ruffo, qui lui assurerait en argent le même revenu annuel que Bénévent, en remettant le duché (au roi de Naples), sans que M. de Talleyrand apparaisse, le Commandant Ruffo n'en ferait pas moins conclure un très mau-

vais marché à son Roi. Je dis que le temps des actes de violence envers la Cour de Rome était terminé, le Pape ne voulant plus en supporter désormais, et que si le roi de Naples s'obstinait à commettre un tel acte de rapine » — s'emparait de Bénévent —, le Pape lui retirerait l'investiture de son royaume.

Par un télégramme chiffré du 28 mai, Consalvi informa Rome qu'il avait été averti de l'effet qu'avait produit sa « résistance très vigoureuse ». Le roi de Naples verserait *un million et demi* à Talleyrand qui « a fait croire qu'il retirait (de Bénévent) un produit correspondant ». Le roi de Naples prendrait Bénévent, pour se dédommager de ce qu'il aurait à déboursier au profit de Talleyrand, et céderait au Pape un territoire équivalent sur les confins de leurs Etats. A Bénévent, Talleyrand s'est approprié « tous les biens réguliers et autres ». En s'emparant de Bénévent, le roi de Naples garderait pour lui, sans scrupule, ceux de ces biens qui n'ont pas été rendus et ainsi, il s'indemniserait, en partie tout au moins de la somme qu'il remettrait à Talleyrand. Cette combinaison scandaleuse inspirait à Consalvi cette réflexion : « Le Ciel m'est témoin que j'aurais préféré qu'on nous rendit Bénévent même ; mais, dans l'impossibilité de l'obtenir et étant donné que je suis autorisé à *accepter des compensations territoriales*, ce sera une chance d'obtenir au moins que le Saint-Siège n'y perde pas. [...] Il faudra toutefois bien veiller à ce que *l'échange comporte un véritable équivalent*, tant en population qu'en revenu. »

Ainsi, du moins, Talleyrand avait fini par renoncer à Bénévent et se résignait à se contenter d'une compensation pécuniaire. Mais cette solution n'était, pour le représentant du Saint-Siège, qu'un pis-aller et il prit sur lui d'en suggérer une autre, dans une conversation avec le baron Wessenberg. « Je lui fis sentir », écrit-il, « que, tout en donnant de l'argent à M. de Talleyrand, le mieux serait que le Roi (de Naples) rende Bénévent au Pape. Le baron en convint, » et lui promit de lui communiquer les articles du Traité concernant le Pape dès qu'ils seraient rédigés. En *post-scriptum*, Consalvi ajoutait que, la veille, l'affaire de Bénévent et de Pontecorvo avait été discutée, durant deux heures, sans qu'on put se mettre entièrement d'accord. D'après ses renseignements, les plus acharnés adversaires du Saint-Siège avaient été Talleyrand et Ruffo. On s'en tenait toujours à l'octroi au Pape d'une compensation territoriale pour la perte de Bénévent. Nesselrode, « très lié » avec Talleyrand, avait empêché que les efforts du cardinal aboutissent à la restitution même de Bénévent. Consalvi n'en était pas moins revenu à la charge, mais « la raison ou le prétexte des *enclaves* et les intrigues du commandeur Ruffo ont porté davantage que (sa) démonstration », et, ajoutait-il, « on

m'a fait comprendre que je devais m'estimer *très heureux* en obtenant une compensation territoriale. » Il conservait pourtant une « lueur d'espoir ».

Son adresse, son obstination, l'usage alterné qu'il savait pratiquer, suivant les circonstances et selon ses interlocuteurs, d'une douce modération et d'une inébranlable fermeté, furent récompensés — et pas seulement pour ce qui touchait Bénévent et Pontecorvo. C'est légitimement que, le 12 juin 1815 — six jours avant Waterloo — il poussait ce cri de triomphe, dans un rapport à Pacca, en attribuant modestement à Pie VII le mérite principal du résultat obtenu : « Le Seigneur a finalement couronné d'un heureux succès les soucis du Saint-Père et récompensé aussi ici-bas ses grands mérites et ses vertus. Huit Provinces et une petite Principauté, c'est-à-dire les trois Marches, les trois Légations, moins la partie transpadane de celle de Ferrare, le duché de Camerino, le duché de Bénévent et la principauté de Pontecorvo retournent sous la domination du Saint-Siège et de Sa Sainteté, ce qui paraissait impossible et l'aurait été sans l'immense réputation personnelle du Saint-Père et l'opinion que l'on a de sa sainteté et de son caractère. » Il est juste d'ajouter que les inlassables efforts de Consalvi avaient été finalement soutenus — et contre l'Autriche, qui prétendait tout régenter et tout dominer en Italie — par la Russie et par la Prusse. Celles-ci n'étaient pas fâchées d'apparaître, vis-à-vis de leurs sujets catholiques, Polonais et Rhénans — comme les soutiens de la Papauté !

Sur le sort de Bénévent, le cardinal déclarait avoir éprouvé une grande joie en constatant que les « efforts infinis » qu'il avait déployés étaient parvenus à conserver cette Principauté au Pape, mais il était obligé d'avouer que cette joie s'était trouvée « amoindrie sinon éteinte » à la lecture d'un autre document que Metternich lui montra en lui affirmant que la signature par lui de ce papier était le fondement et la condition *sine qua non* de la restitution consentie au Pape.

Il y avait de quoi, en effet, être stupéfait et déçu. « L'article disait en substance que Sa Sainteté se prêtera, au sujet de Bénévent, à un *arrangement amiable* avec la Cour de Naples, en le négociant si elle le désirait, ou en prenant d'autres dispositions avec la participation de l'Autriche ». Consalvi avait fait des difficultés pour signer cet accord annexe qui comportait des expressions se prêtant à beaucoup d'extension. Metternich, « sur un ton de confiance », lui dit alors qu'il allait « lui dévoiler le mystère ». Pour conserver Bénévent au Pape, il avait fallu s'entendre avec Talleyrand, qui le voulait à tout prix et l'avait obtenu. (Il faisait allusion, poursuit Consalvi, au traité conclu avec Naples, dont

un des articles secrets lui en avait donné l'assurance), mais finalement « on a réussi à l'amener à se contenter de recevoir de l'argent en abandonnant Bénévent pour le restituer au Pape ».

Et Metternich lui avait donné ces savoureux détails : Talleyrand exigeait six millions de francs ; on a réduit cette somme à deux millions, mais le Roi de Naples se refusait à en payer la totalité : les Russes, qui voulaient à tout prix faire attribuer Pontecorvo au prince Eugène, n'avaient consenti à y renoncer qu'à condition que le beau-fils de Napoléon reçoive aussi du même roi de Naples une indemnité pécuniaire. Ferdinand veut donc que la somme qu'il versera à Talleyrand, pour que celui-ci rende Bénévent au Pape, ne reste pas entièrement à sa charge.

« Grâce à nos manœuvres », dit Metternich, « il a été convenu que le Roi versera (à Talleyrand) un million et demi [...] et le Pape les autres 500 000 francs [...] payables par acomptes, en diverses échéances. » « Dans la crainte », rapporte Consalvi, de ne récupérer ni Bénévent, ni Pontecorvo, « je serrai les dents et je fis entendre que j'aurais consenti à un échange ou au paiement de 500 000 (que j'essayai de réduire à 300 mille) pourvu cependant que l'article soit conçu en termes différents. — Je dis, d'abord, que je ne voulais avoir en tout cela rien de commun avec M. de Talleyrand, pas même indirectement, en raison de la décence qu'il convenait d'observer, et, en second lieu, parce qu'il fallait éviter de se mettre en contradiction avec l'article du Traité qui restitue Bénévent au Pape sans condition ».

Jusqu'au dernier moment et même après la signature du traité, Metternich essaya d'obtenir de Consalvi, au cours d'une scène très vive, qu'il consentît à stipuler dans un article secret, que le Pape se prêterait à un arrangement amiable qui comporterait, « *contre une indemnité constituée par un territoire contigu à la frontière des états de Sa Sainteté*, l'abandon de Bénévent au roi de Naples ».

Finalement, le traité de Vienne disposa dans son article C III al. 1<sup>er</sup> : « Les marches avec Camerino et leurs dépendances, ainsi que le duché de Bénévent et la principauté de Pontecorvo sont rendus au Saint-Siège. » Deux articles séparés et secrets y furent toutefois annexés. L'un d'eux était ainsi conçu : « Sa Sainteté consent à se prêter à l'échange du Duché de Bénévent contre une indemnité territoriale contiguë aux États du Saint-Siège, dans le cas que Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles désirât cet échange. — Cet objet sera réglé sous la médiation de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique ».

En fait, une fois restauré sur son trône, le roi Ferdinand renonça à cet échange. Il n'en versa pas moins à Talleyrand une

indemnité d'un million et demi de francs, sous prétexte de le dédommager de la perte de Bénévent, qui contribua d'ailleurs à le récompenser d'avoir, avec tant d'astuce et de persévérance, travaillé à la ruine de Murat. Quant à Consalvi, il dut se résigner à accepter verbalement que le Saint-Siège versât 500 000 francs à Talleyrand.

En faisant restituer le duché de Bénévent à Pie VII, après avoir tant et si longtemps redouté qu'il lui échappât définitivement, Consalvi avait bien mérité les très vives félicitations que le cardinal Pacca lui adressa, le 22 juin 1815 (1). C'était là, certes, un résultat important au point de vue matériel, encore que sa portée morale se trouvât singulièrement affaiblie par l'engagement qu'avait dû consentir le Saint-Siège envers « Autun ».

Rome s'en acquitta, sans nul doute, par l'entremise du gouvernement napolitain et au moyen de versements annuels dont le montant était prélevé sur les revenus de Bénévent. Ainsi s'explique l'allusion de Mgr Pecci à l'amélioration que la mort du Prince devait apporter à la situation financière de la province qu'il administrait.



Quand Talleyrand monta en voiture, à Vienne devant le palais Kaunitz, le 10 juin 1815, pour prendre enfin la direction de Gand, il était fondé à se montrer satisfait : sa jalousie envers sa séduisante nièce pouvait momentanément s'apaiser puisque Dorothee avait consenti à partir pour l'Allemagne, le 3 juin. Il avait, en toute quiétude, apposé, la veille de son départ, sa signature au bas de l'Acte final du Congrès, avec la certitude que sa renonciation au duché de Bénévent lui vaudrait une substantielle compensation financière. Ses soucis personnels étant écartés, il paraissait en droit de jouir pleinement de l'extraordinaire prestige qu'il était parvenu à porter à son apogée et de supposer que son influence sur Louis XVIII s'en trouverait, pour longtemps, assurée et renforcée.

LEON NOËL.

(1) Quand il fut de retour à Rome, « on le gratifia d'un tableau qui le représentait, entouré de la Force, de la Mansuétude, et de la Gloire, rendant à Pie VII Rome, Ravenne, Ferrare et Bologne (mais non pas Bénévent!) figurées par quatre effigies de femmes agenouillées ». (Daniel-Rops — *L'Eglise des Révolutions*, — p. 258).